## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. JEAN-MARC PERRIN

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 5 Avril 2019

OBJET: Cession de l'ancien centre d'exploitation des routes de Rousset à la commune. Modification du prix de vente.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- de rapporter la délibération de la Commission permanente du 30 juin 2017;
- d'approuver la cession à la commune de Rousset des bâtiments de l'ancien centre d'exploitation des routes implantés sur la parcelle communale AH 250, située lieudit Campbernard, au prix de 131.750 €;
- d'autoriser la signature de l'acte de cession ainsi que de tout document se rapportant à cette transaction.

La recette d'un montant de 131.750 €sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Les frais notariés sont à la charge de la commune de Rousset.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée